

Liste des éléments à protéger au titre du patrimoine paysager	
1. Chêne Peuplier	Chêne en bois
2. Cotonnière de la D44 et de la D78	Cotonnière en bois
3. Saint-Sylvestre D44	Cotonnière en plante
4. Givroncourt D78	Cotonnière en plante
5. Cloud VC28	Cotonnière en plante
6. Fauzy	Crête en place
7. Le Nogat	Installation hydraulique
8. La Crache D44	Installation hydraulique
9. Bistrotte	Borne
10. Saint-Sylvestre D113	Lavoir
11. Les Bagres	Alvéole
12. Chabrières	Lavoir
13. Puy de Laveaud	Lavoir
14. Pontendre	Puits, pompe à eau
15. Grandmont	Ferme
16. Cloud VC28	Allée de hêtres
17. Les Rives de la Roëuse - aux de Cloud	Allée de hêtres
18. Les Jeunes Hameau	Allée de hêtres
19. Les Jeunes Hameau	Hêtre remarquable et/ou arbre de Guyot
20. Les Jeunes Hameau	Moyen remarquable
21. La Croisille	Andaine isolée
22. Les Bagres	Andaine en bordure le long du chemin
23. La Chaie - Chemin des moulins de Grandmont	Andaine en bordure le long du chemin
24. Saint-Sylvestre VC28	Pompe à eau
25. Saint-Sylvestre VC28	Enclos entier
26. Saint-Sylvestre VC28	Alignement bâti
27. Fauzy VG	Alignement bâti
28. La Chaie	Alignement bâti

#### LEGENDE

Limites et désignation de la zone ou du secteur

U/AU/A/N

Zone naturelle N

N

Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation et numéro d'OAP

1

Emplacement réservé et numéro d'emplacement réservé

2

Secteur sans nouvelles constructions autorisées en zones agricole et naturelle

3

Implantation et aspect extérieur de la façade du bâti à règlement particulier

4

Recul minimum des constructions à respecter par rapport aux voies

5

Bâti en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination

6

Parcelle récemment bâtie ou avec permis de construire accordé

7

Construction existante

8

#### PRÉSÉRATION DES PAYSAGES

Bois à préserver au titre du paysage

9

Elément à préserver au titre du paysage :

- allée de hêtres
- arbre remarquable
- élément bâti
- alignement bâti
- ancien muraille long d'un chemin



#### ETAT DES LIEUX (année 2017)

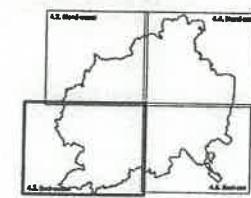
Bâti en agriculture

10

Commune de  
Saint-Sylvestre  
Département  
de la Haute-Vienne

#### Plan Local d'Urbanisme Elaboration

#### 4.3 - Règlement graphique Sud-ouest 1/5000



Elaboration du plan local  
d'urbanisme - Approbation

Vu pour être nécessaire à la délibération  
d'approbation du plan local d'urbanisme  
par le Conseil municipal du

Le Maire  
David LEYCURAS

Commune de Saint-Sylvestre  
67240 SAINT-SYLVESTRE

